



Les payes complexes du spectacle : artistes et techniciens intermittents

22 et 23 octobre 2020 – 2 jours - 680 €*

100 %
satisfait*

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...) qui souhaitent valider leurs connaissances et pratiques de la paye. Salariés ou intermittents du spectacle qui souhaitent traiter la paye de leur structure. Toute personne chargé/e de la gestion du personnel

PRE-REQUIS

Une pratique de la paye est préférable au bon suivi de cette journée.

OBJECTIFS

Valider et sécuriser vos pratiques de paye. Vous informer des dernières nouveautés en matière de paye (application de la retenue à la source, nouvelle réglementation cotisation formation...).

CONTENU DÉTAILLÉ

- Identifier les différentes caisses spécifiques aux entreprises de spectacle et les obligations en matière de cotisations
- Vérifier les obligations liées à l'embauche d'un salarié et les documents à lui remettre (contrats de travail, bulletin, attestation Pôle Emploi de fin de contrat...)
- Identifier le champ d'application des différentes annexes
- Comprendre les assiettes de cotisations et les Spécificités applicables aux emplois d'intermittents (plafonds applicables pour les artistes, plafonds applicables pour le personnel technique, caisses et taux spécifiques, majoration liée à la caisse des Congés Spectacles.....)
- Valider sa pratique par des exemples de payes d'artistes et de personnel technique
- Déterminer les obligations en matière de frais professionnels (remboursement soumis à cotisations ou non, application d'abattement pour frais professionnels et cumul de défraiement...)
- Taux particuliers pour certains salariés (cadre, fonctionnaire en activité accessoire)

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

De nombreux exemples et cas pratiques. Une large place est laissée aux questions des participants. Chaque participant repart avec un dossier avec les principaux textes législatifs, les jurisprudences et les corrigés des bulletins

INTERVENANT EXPERT



Tanguy Berthelot-Ritzen - Directeur du CAGEC et Directeur du Service paye et gestion sociale depuis plus de 25 ans (2500 payes par mois, 300 clients, des références prestigieuses : L'Auditorium du Musée d'Orsay, la Compagnie Carolyn Carlson....

DEROULEMENT

La formation débute par une présentation de l'intervenant et des participants fin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique. Elle se poursuit avec alternance d'exposés théoriques, de cas pratiques et de questions.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Elle se déroule dans une salle équipée d'un paperboard et d'un vidéoprojecteur. Un support pédagogique est remis à chaque participant.

MODALITES D'EVALUATION

Une feuille d'émargement ainsi qu'un certificat de réalisation sont signés par les participants chaque jour. La formation est évaluée par le biais d'un QCM de 10 questions maximum.

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant·e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

FINANCEMENT

Les tarifs sont net de taxes - Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

HORAIRES

Paris : 9h15 à 13h et 14h à 17h30
Nantes : 9h à 13h et 14h à 17h15

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30
formation@cagec.fr - www.cagec.fr

* le taux de satisfaction est calculé sur l'année 2018 pour la formation concernée.
Document non contractuel - Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com) - Copyright CAGEC©.



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Demande de pré-inscription

Formation : Les payes complexes du spectacle
22 et 23 octobre 2020 - Paris

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformalion

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.